

Message du ministre aux préfets

À l'occasion du

70ème anniversaire du premier vote des femmes

« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». C'est par ces mots que l'ordonnance du 21 avril 1944, prise par le Gouvernement provisoire du général De Gaulle à Alger, instaure le droit de vote des femmes en France. Un an plus tard, nombreuses sont les Françaises qui se rendirent pour la première fois aux urnes, et ce tout au long de l'année 1945 : le 29 avril et le 13 mai pour les élections municipales, en septembre pour les élections cantonales puis le 21 octobre pour l'élection d'une Assemblée constituante. Plusieurs femmes furent élues maires, 33 devinrent membres de l'Assemblée nationale constituante.

Cet élargissement du droit de vote, voulu par Olympe de Gouges dès la Révolution française, et si longtemps attendu, marque une étape majeure dans la longue marche de notre démocratie vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère de l'intérieur et son réseau préfectoral, placés depuis toujours au cœur de l'organisation des élections et de nos institutions républicaines, se doivent de s'associer pleinement à cette commémoration.

Cet anniversaire est également l'occasion de mesurer ensemble le chemin parcouru au cours des 70 dernières années. Comme l'illustrent les témoignages des femmes qui vécurent ce moment, l'après-guerre fut une période de profonde transformation de la société et a constitué un terreau fertile à bien des égards pour l'accession progressive des femmes à l'égalité civile et professionnelle.

Dans tous les domaines, les progrès réalisés depuis les prémices de la Vème République sont notables. Ainsi en est-il par exemple du droit d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation du mari, en 1965, des droits à la contraception, en 1967, et à l'avortement, par la loi Veil, en 1975.

Ces progrès restent toutefois à parachever. Les inégalités persistantes entre femmes et hommes justifient une pleine mobilisation de chacune et chacun d'entre nous.

L'introduction de la parité dans notre système électoral, par une modification de la Constitution en 1999, fut un jalon crucial du long processus visant à renforcer la participation féminine à la vie politique qui n'avait, pendant 50 ans, que trop peu évolué. Il a fallu, au fil des ans, durcir les lois pour améliorer une situation qui reste aujourd'hui très insatisfaisante.

La composition de nos assemblées n'en témoigne que trop. Seuls 26,4 % des députés et 25,5% des sénateurs sont aujourd'hui des femmes. En 2014, plus de 209 000 femmes furent élues dans l'ensemble des conseils municipaux, soit environ 40%, mais les mairies et intercommunalités restent dirigées respectivement à 84% et 92% par des hommes. Seuls les résultats des élections européennes et régionales s'approchent de la parité, grâce à des contraintes désormais plus strictes. La présidence des conseils régionaux est néanmoins encore rarement confiée à des femmes. En mars dernier, une innovation, le scrutin binominal paritaire, a permis d'élire 50 % de femmes aux élections départementales. Mais sur les 101 départements, seules 10 présidences leur ont été confiées.

Ces chiffres attestent que, malgré d'indéniables avancées, l'égalité entre hommes et femmes reste un combat d'actualité. Le soixante-dixième anniversaire du premier vote des femmes est un moment important pour notre République. Il doit être l'occasion de réaffirmer notre mobilisation et d'inviter les jeunes générations, femmes et hommes, à s'emparer de cette cause. Le bulletin glissé dans l'urne le 29 avril 1945 rappelle que le droit de vote a été l'objet d'une conquête, le résultat d'une lutte, pour les femmes comme, avant elles, pour les hommes.

Alors que les jeunes générations s'abstiennent davantage que leurs aînées, percevant sans doute le droit de vote et l'égalité civique comme acquis et irrévocables, il importe qu'elles soient attentives à la place de ces acquis dans leur identité, tant citoyenne que sociale. Il appartient à chacun d'entre nous de rappeler que le concours actif à la vie citoyenne est indispensable, et qu'il participe de la solidité de notre démocratie et scelle le vivre-ensemble.

Il nous appartient à toutes et tous de continuer à faire évoluer les représentations, de combattre les stéréotypes, et de promouvoir inlassablement l'égalité réelle.

Bernard CAZENEUVE